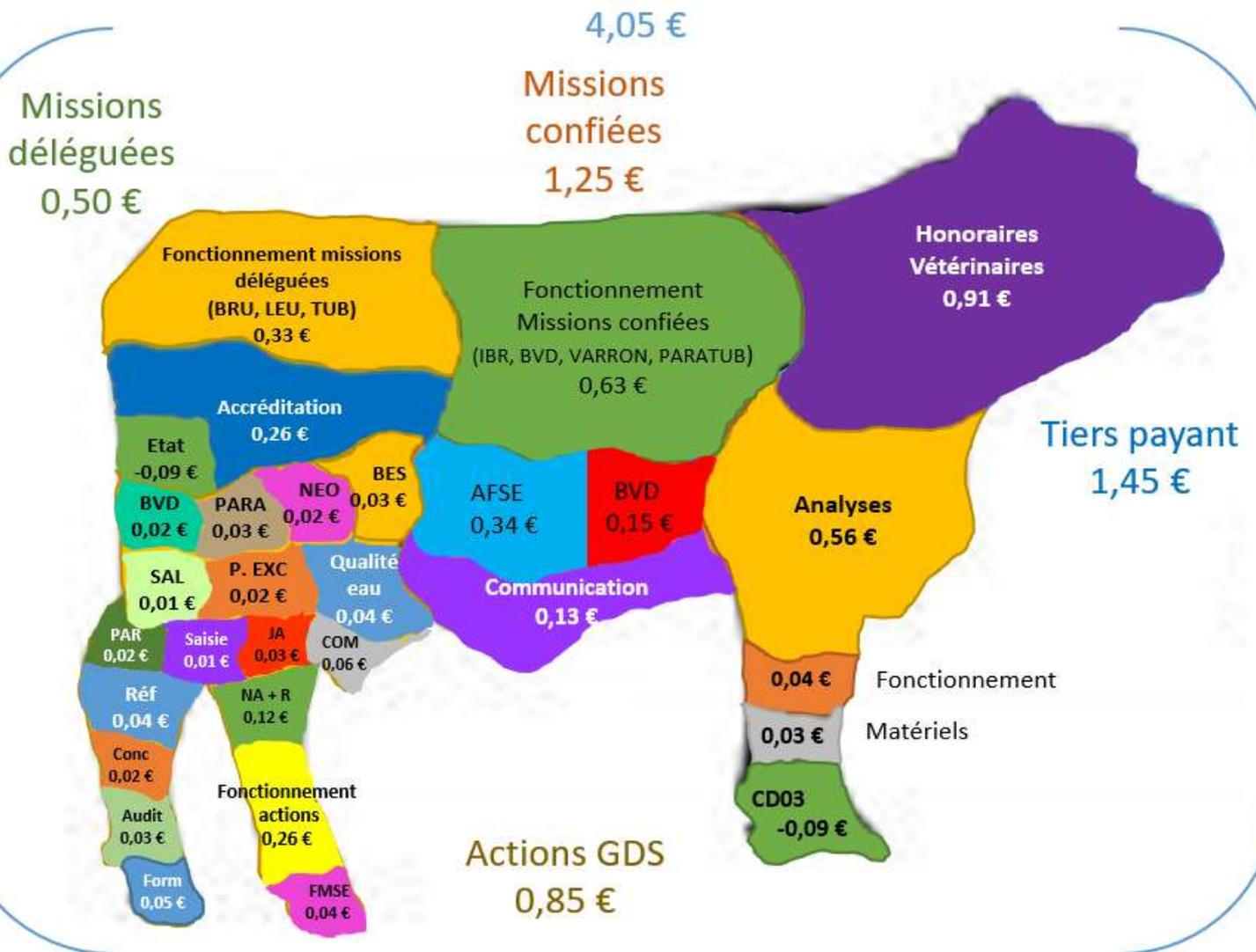


A QUOI SERT MA COTISATION ?

Votre cotisation en détails action par action pour une meilleure transparence !

La **cotisation du GDS** comprend notamment la gestion de la Brucellose, la Leucose, la Tuberculose, l'IBR, le Varron, la mise en place des plans sanitaires relatifs aux maladies non réglementées, la gestion du réseau d'épidémiosurveillance départemental, l'aide au diagnostic, les outils sanitaires (kits d'analyses : diarrhée, respiratoire, avortement, parasitisme et immunité), les délégations, la communication et les frais de fonctionnement.



Tiers payant

- **Honoraires vétérinaires** : prise en charge d'une visite et des actes de prise de sang lors de la prophylaxie
- **Analyses** : prises en charge à 100 % des analyses Brucellose, Leucose, Tuberculose, varron et IBR (sauf les recontrôles gB).
- **Fonctionnement** : gestion des dossiers et logistique.
- **Matériels** : fourniture tubes et aiguilles à chaque cabinet vétérinaire.
- **Conseil Départemental** : intervient sur la prise en charge d'analyses IBR à hauteur de 130 000 € et une aide aux analyses pour la BVD à hauteur de 70 000 € (bouclages auriculaires 30%).

Pour les non-indemne d'IBR : le Conseil d'administration a fait le choix de ne pas mutualiser ce coût. En revanche, il a souhaité que les adhérents bénéficient directement des tarifs négociés avec les vétérinaires et le laboratoire. Ce tarif comprend les actes, les analyses et les frais d'échantillons.

Missions confiées

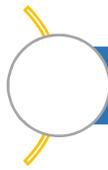
- **Fonctionnement** : gestion des appellations IBR, VARRON et PARATUBERCULOSE. Gestion des introductions, visites terrain et logiciel national « SIGAL ».
- **AFSE** : Association Française Sanitaire et Environnementale, gestion du schéma territorial de certification, suivi des rassemblements.
- **BVD** : gestion des cheptels infectés, gestion des appellations et visites terrain pour la mise en place de l'arrêté ministériel BVD rendant obligatoire la surveillance et l'assainissement de cette maladie.
- **Communication** : plaquettes maladies, réunions éleveurs, réunions partenaires, SMS, courriers...

Missions déléguées

- **Fonctionnement** : gestion des qualifications BRUCELLOSE, LEUCOSE, TUBERCULOSE. Gestion des introductions et édition des ASDA, édition des Documents d'Accompagnement de Prophylaxie, édition des Rapports d'inspection.
- **Accréditation** : système qualité régional pour la mise en place de la norme 17020, nécessite une responsable qualité et des responsables techniques.
- **Etat** : participation de l'État dans la gestion des prophylaxies et édition des ASDA à hauteur de 45 000 €.

Actions GDS

- Gestion Caisse Coups Durs Bovine : BVD, PARAtuberculose, NEOsporose, BESnoitiose, SALmonellose, Pertes EXceptionnelles, Saisie Abattoir.
- Gestion PARasitisme
- Visite Jeunes Agriculteurs
- Communication des différentes actions
- Matériel de référence : remontée de matériels (lait, sang, oreille) pour les travaux de l'ANSES pour l'amélioration des kits de dépistage et la validation de ceux-ci.
- Fonctionnement : salariés, visites et déplacements, réunions...
- Cotisation Nationale et Régionale
- Formations : catalogue de 13 formations
- Audits élevage : recherche des problématiques et apport de solutions.
- Concours : participation stand, banderole et règlement sanitaire.
- Gestion FMSE : saisie des dossiers pour les éleveurs pour demande de prise en charge.
- Qualité de l'eau : prise en charge 100 % prélèvement, visite et diagnostic du captage. Prise en charge à 50% des analyses d'eau.



Caisses départementales (facultatives)

La **Caisse Coups Durs Bovine est facultative** et vous apporte une aide technique et financière pour les différents volets (Paratuberculose, Salmonellose, Néosporose, IBR, Besnoitiose, Saisies abattoir, Désinfection suite à décision de l'administration pour des dangers de 1^{ère} catégorie, protection élevage et pertes exceptionnelles).

La **Caisse Coups Durs Bovine action BVD est facultative** et vous apporte la prise en charge à hauteur de 100 € pour l'élimination des IPI.

La **Caisse Coups Durs Porcine est facultative** et vous apporte une aide technique et financière dans le cadre de problème de SDRP, rouget, actino-bacillus pleuropneumonie et haemophilus parasuis.



Caisses nationales (facultatives)

Le **Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnementale (FMSE)** vous est présenté dans la plaquette jointe. La cotisation nationale FMSE est facultative et s'adresse aux éleveurs professionnels.

La **Fédération Nationale Bovine (FNB)** est une cotisation syndicale nationale facultative pour laquelle nous effectuons la collecte.